Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260528-D824B_270526-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	27
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 27 mai 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Jean-Luc CABON procuration à Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR procuration à Virginie PETTON LESVEN

Nomenclature ACTES 8.2.4.b	SÉJOUR ESPACE JEUNES 11/14 ANS ÉTÉ 2026 A FOUESNANT

L'Espace jeunes de la commune organise, dans le cadre de ses activités estivales, un séjour d'été à Fouesnant du 13 au 17 juillet 2026.

Ce séjour est ouvert à 16 jeunes, âgés de 11 à 14 ans. Ils seront encadrés par un directeur de séjour Elie Herstoen et un animateur Pierig OLIVIER, diplômé BAFA avec qualification surveillant de Baignade.

Le budget prévisionnel du séjour est de 5 502.26€.

Dans un souci d'équité et d'accessibilité du séjour à tous, des tarifs différenciés seront proposés aux familles en fonction de leurs ressources. La participation financière demandée aux familles variera entre 50 € et 170 €, selon le quotient familial des familles, distingué selon 7 tranches.

Étant labellisé AVE (Aide aux vacances enfants) et PASS colo jusqu'en 2028, il n'est pas nécessaire de faire une demande cette année.
Certaines familles, en fonction de leur quotient familial, pourront bénéficier de subventions qui seront versées à la commune.

AVE : Les enfants de 6 à 17 ans dont les familles allocataires ont un quotient familial inférieur à 950€ au 31 janvier 2026. 70% du montant du séjour dans la limite de 50€ par jour.

Pass Colo : dans l'année des 11 ans ou 12 ans si pas utilisé l'an passé.
- QF de 0 à 200 : aide de 350 €
- QF de 201 à 700 : aide de 300 €
- QF de 701 à 1200 : aide de 250 €
- QF de 1201 à 1500 : aide de 200 €

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260528-D824B_270526-DE

Après avis de la commission enfance jeunesse du 19 mai 2026, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- ..à recouvrer les recettes auprès des familles concernées en fonction des barèmes de quotients familiaux définis dans la fiche projet.

Annexes :

1. Fiche projet séjour 11-14 ans
2. Budget prévisionnel
3. Livret de présentation aux familles

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 29 mai 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON